



Catalogue de formation
Elus Collectivités
Territoriales

2025



EDITO

“ **URBANEM**, c'est une recette réussie, mitonnée sur-mesure pour chaque convive, chacun de nos clients. Comme tout bon plat, il a fallu des bons ingrédients, des ustensiles adaptés, du savoir-faire et du temps. Des bons ingrédients : des formateurs qui allient une expérience, l'envie de transmettre, la volonté de progresser et une équipe de back-office discrète et efficace. Des ustensiles adaptés : c'est la pédagogie, toujours renouvelée, qui permet de développer les compétences grâce aux formateurs mais aussi une plate-forme LMS, un logiciel de gestion. Du savoir-faire : pour fédérer une équipe, susciter de l'enthousiasme, motiver et fidéliser. Et enfin un liant, comme pour une sauce, nous sommes au service de la dignité de la personne humaine au travail. Bonne dégustation ! ”

Thierry Villemagne

SOMMAIRE

1	Présentation de l'entreprise.....	4
2	Principaux programmes de formation	6
2.1	Cycle VRD	7
2.1.1	Etude et conception de projets VRD.....	7
2.1.2	Rédaction des CCTP des marchés de travaux VRD	17
2.1.3	Gestion technique et opérationnelle de chantier VRD.....	19
2.2	Concevoir les aménagements cyclables	21
2.3	Désimperméabilisation de l'espace urbain	23
2.4	Actualités réglementaires en urbanisme	26
2.5	Aménagement de centre-village ou centre-bourg	28
2.6	Les fondamentaux du foncier	31
2.7	Panorama du logement en France et des politiques publiques	34
2.8	Prévenir et gérer les comportements inacceptables.....	39
3	Nos tarifs	41
4	Nos formateurs	43



1 Présentation de l'entreprise

En quelques mots...



Depuis sa création en 2002 par Monsieur Villemagne, **HUMANEM** est une TPE en perpétuelle croissance tant dans son organisation interne que dans sa relation avec les clients et formateurs.

Premièrement spécialisée dans la vente de formations en urbanisme sous la marque **URBANEM**, elle a développé ses compétences en management et organisation professionnelle sous la marque **HUMANEM** depuis 2013.

Grâce à l'expérience de son créateur dans ces domaines précis ainsi que le choix des formateurs tous indépendants, **HUMANEM** formation sait répondre sur mesure aux besoins de ses clients.

1

Nous vous offrons

- La connaissance de votre secteur d'activité
- L'agilité d'une PME
- La capacité de réponse à vos attentes
- La volonté d'innover en pédagogie
- L'indépendance

2

Nos valeurs

- Humilité
- Professionnalisme
- Simplicité
- Innovation

3

Nos engagements

- A l'écoute de nos clients
- Fournir une réponse adaptée à leurs attentes
- Progresser pour faire progresser nos clients
- Être transparents et honnêtes pour construire à long terme



2 Principaux programmes de formation

2.1 Cycle VRD

2.1.1 Etude et conception de projets VRD

Terrassement et voirie



DUREE

10,5 heures soit 3 ½ journées



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- ▶ Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Disposer du vocabulaire pour échanger entre professionnels
- ▶ Maîtriser selon la taille des projets le choix solutions techniques
- ▶ Pouvoir réaliser la conception et la réalisation de VRD pour des opérations simples



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- ▶ Cette série de modules sur les Technologies de VRD se veut interactive
- ▶ Sur la base de documents informatiques remis par le formateur aux stagiaires, des simulations d'études sont menées en formation, permettant de conduire de façon complète la réflexion technique et de pratiquer les différentes solutions qui peuvent être retenues pour résoudre un projet
- ▶ L'objectif de ces travaux d'étude étant de permettre à chacun de se positionner face à des choix techniques et de conclure aux meilleurs choix possibles
- ▶ Cet exercice est effectué par les stagiaires, sous le contrôle et les indications du formateur



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Travaux pratiques durant la formation.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

- ▮ Les différents types de sols
- ▮ Les éléments de lecture d'un rapport de sol

LA PREPARATION DES SOLS

- ▮ Les opérations classiques
- ▮ Les opérations exceptionnelles
- ▮ Les opérations de consolidation des sols

LE CONTROLE DES TERRASSEMENTS

- ▮ Les essais de mise en œuvre
- ▮ Les essais sur les matériaux

LES REGLES DE MISE EN OEUVRE

- ▮ Les terrassements en déblais
- ▮ Les terrassements en remblais

LE CALCUL DES CUBATURES

- ▮ Les modélisations et les approches mathématiques
- ▮ Pratique du modelé du terrain :
- ▮ Adaptation des structures de chaussée au terrain :

Comparaison des solutions proposées par les stagiaires, Analyse critique du Formateur

Etude et conception de projets VRD

Eaux pluviales



DUREE

24,5 heures soit 3,5 jours



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Disposer du vocabulaire pour échanger entre professionnels
- Maîtriser selon la taille des projets le choix solutions techniques
- Pouvoir réaliser la conception et la réalisation de VRD pour des opérations simples



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- Cette série de modules sur les Technologies de VRD se veut interactive
- Sur la base de documents informatiques remis par le formateur aux stagiaires, des simulations d'études sont menées en formation, permettant de conduire de façon complète la réflexion technique et de pratiquer les différentes solutions qui peuvent être retenues pour résoudre un projet
- L'objectif de ces travaux d'étude étant de permettre à chacun de se positionner face à des choix techniques et de conclure aux meilleurs choix possibles
- Cet exercice est effectué par les stagiaires, sous le contrôle et les indications du formateur



SUIVI ET EVALUATION

- Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- Travaux pratiques durant la formation.
- Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

- Analyse des données connues de terrain
- Analyse des données d'hydrogéologie
- Analyse du projet :
- Quantification des flux
- Choix d'une solution de retenue des eaux pluviales
- Dessin du réseau d'eaux pluviales

Comparaison des solutions proposées par les stagiaires, analyse critique du formateur

Etude et conception de projets VRD

Eau potable



DUREE

7 heures soit 2 ½ journées



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Disposer du vocabulaire pour échanger entre professionnels
- Maîtriser selon la taille des projets le choix solutions techniques
- Pouvoir réaliser la conception et la réalisation de VRD pour des opérations simples



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- Cette série de modules sur les Technologies de VRD se veut interactive
- Sur la base de documents informatiques remis par le formateur aux stagiaires, des simulations d'études sont menées en formation, permettant de conduire de façon complète la réflexion technique et de pratiquer les différentes solutions qui peuvent être retenues pour résoudre un projet
- L'objectif de ces travaux d'étude étant de permettre à chacun de se positionner face à des choix techniques et de conclure aux meilleurs choix possibles
- Cet exercice est effectué par les stagiaires, sous le contrôle et les indications du formateur



SUIVI ET EVALUATION

- Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- Travaux pratiques durant la formation.
- Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

Eau potable :

- Tracé du réseau :
 - Définition des besoins en eau ;
 - Définition des débits instantanés ;
 - Justifier du choix des canalisations ;
 - Tracé à valider ;
 - Dimensionnement des ouvrages.
 - Les besoins d'un poste de surpression.
 - Calcul éventuel et dimensionnement.

Comparaison des solutions proposées par les stagiaires, analyse critique du formateur

Etude et conception de projets VRD

Assainissement – Eaux usées



DUREE

14 heures soit 2 jours



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Disposer du vocabulaire pour échanger entre professionnels
- Maîtriser selon la taille des projets le choix solutions techniques
- Pouvoir réaliser la conception et la réalisation de VRD pour des opérations simples



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- Cette série de modules sur les Technologies de VRD se veut interactive
- Sur la base de documents informatiques remis par le formateur aux stagiaires, des simulations d'études sont menées en formation, permettant de conduire de façon complète la réflexion technique et de pratiquer les différentes solutions qui peuvent être retenues pour résoudre un projet
- L'objectif de ces travaux d'étude étant de permettre à chacun de se positionner face à des choix techniques et de conclure aux meilleurs choix possibles
- Cet exercice est effectué par les stagiaires, sous le contrôle et les indications du formateur



SUIVI ET EVALUATION

- Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- Travaux pratiques durant la formation.
- Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

Assainissement – eaux usées :

- Choisir une solution d'assainissement :
 - Etudes d'assainissement autonome ou collectif
 - Simulation de l'une et l'autre éventuellement et comparaison

- Tracé du réseau :
 - Justifier du choix des canalisations
 - Tracé à valider
 - Dimensionnement des ouvrages
 - Les besoins d'un poste de refoulement
 - Calcul éventuel et dimensionnement

Comparaison des solutions proposées par les stagiaires, analyse critique du formateur

Etude et conception de projets VRD

Réseaux secs



DUREE

7 heures soit 2 ½ journées



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Disposer du vocabulaire pour échanger entre professionnels
- Maîtriser selon la taille des projets le choix solutions techniques
- Pouvoir réaliser la conception et la réalisation de VRD pour des opérations simples



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- Cette série de modules sur les Technologies de VRD se veut interactive
- Sur la base de documents informatiques remis par le formateur aux stagiaires, des simulations d'études sont menées en formation, permettant de conduire de façon complète la réflexion technique et de pratiquer les différentes solutions qui peuvent être retenues pour résoudre un projet
- L'objectif de ces travaux d'étude étant de permettre à chacun de se positionner face à des choix techniques et de conclure aux meilleurs choix possibles
- Cet exercice est effectué par les stagiaires, sous le contrôle et les indications du formateur



SUIVI ET EVALUATION

- Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- Travaux pratiques durant la formation.
- Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

TELECOM

- ▶ Tracé du réseau :
- ▶ Rappels de procédure : Validation des plans
- ▶ Conventionnement préalable avec le gestionnaire.

Electricité :

- ▶ Tracé du réseau :
 - Rappels de procédure : Validation des plans, Article R323-25

Eclairage public :

- ▶ Tracé du réseau :
 - Définition des besoins
 - Tracé à valider
 - Choix du matériel
 - Dimensionnement des ouvrages
- ▶ Rappels de procédure : Validation des plans, Conventionnement préalable avec le gestionnaire

TOUS LES RESEAUX

Comparaison des solutions proposées par les stagiaires, analyse critique du formateur

2.1.2 Rédaction des CCTP des marchés de travaux VRD



DUREE

5 ½ journées



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- ▶ Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- ▶ Connaître l'objet d'un CCTP, d'un Bordereau de Prix Unitaire qu'il complète.
- ▶ Rédiger à partir d'un bordereau de prix unitaire, un cahier des clauses techniques particulières
- ▶ Sélectionner les bonnes informations à transmettre, savoir se limiter, Citer les textes sans les paraphraser...



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- ▶ Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- ▶ La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- ▶ Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- ▶ Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- ▶ Travaux pratiques durant la formation.
- ▶ Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

- QUID du CCTP ? Préambule
 - Le BPU bordereau de prix unitaire
 - Le BPU et le CCTP deux documents complémentaires
- Généralités sur les CCTP
 - Les objectifs du document
 - Qui rédige le C.C.T.P. ?
 - Le plan du C.C.T.P.
 - Les données obligatoires
- La rédaction du CCTP
 - Le souci d'être compris
 - La description des ouvrages par localisation
 - La description des ouvrages par nature de travaux
 - La description des ouvrages spéciaux, brevetés, exceptionnels, nécessitant des respects de propriétés particulières
 - Le rappel des normes
- Diverses dispositions contractuelles du CCTP
 - Les précisions liées aux contrôles d'exécution
 - La réception des travaux
 - La sécurité des personnes et des biens.
 - L'usage ponctuel de terrains extérieurs au projet
 - Les contraintes de planning
 - La co-activité sur chantier

EXERCICE DE REDACTION D'UN CCTP Remise d'une série de plans et d'un bordereau de prix unitaires
L'exercice porte sur la rédaction d'un CCTP correspondant ;

2.1.3 Gestion technique et opérationnelle de chantier VRD



DUREE

10 ½ journées



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Rédiger à partir d'un bordereau de prix unitaire, un cahier des clauses techniques particulières
- Rédiger ses exigences techniques en phase consultation des entreprises
- Analyser la qualité technique des réponses des entreprises et la conformité aux exigences de la consultation, en phase de réception des offres
- Assurer son travail de maître d'œuvre en phase préparation de chantier et d'études d'exécution
- Diriger les entreprises en phase travaux, réunir les professionnels, traiter les problèmes, appliquer les pénalités, établir les compte-rendu
- Respecter ou faire respecter le formalisme requis en matière d'ordre de service, situation de travaux, décompte général définitif...



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- Travaux pratiques durant la formation.
- Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation

PROGRAMME

- ▶ CCTP
 - La rédaction du CCTP
 - Diverses dispositions contractuelles du CCTP
- ▶ Les opérations préalables au démarrage des travaux
 - L'analyse et la rédaction du dossier de consultation des entreprises
 - L'analyse des offres remises par les entreprises en fonction des complexités locales
 - Le choix de l'entreprise
- ▶ Le lancement des travaux
 - L'environnement du chantier
 - Les études d'exécution
 - La validation des matériels et matériaux proposés par l'entreprise
- ▶ Gestion quotidienne du chantier
 - La réunion de chantier
 - Le traitement des problèmes
 - Les pénalités
 - Le formalisme du Compte rendu de chantier
 - Les points abordés dans le contenu de chantier
- ▶ L'ordre de service
 - Le formalisme de l'ordre de service
 - Adaptation de la procédure aux marchés privés
 - La situation de travaux
 - Le formalisme de la situation de travaux
 - Adaptation de la procédure aux marchés privés
- ▶ Le Décompte général et définitif
 - Le formalisme du D.G.D.
 - La réception des travaux
 - Le formalisme de la réception

2.2 Concevoir les aménagements cyclables



DUREE

10,5 heures soit 3 ½ journées



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme, de la mobilité



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Définir des objectifs d'aménagement cyclables ambitieux
- Comprendre un contexte territorial dans toutes ses dimensions (urbaines, paysagères, environnementales...)
- Utiliser et mettre en place les outils pour construire un projet adapté
- Développer les capacités des maîtres-d'œuvres à interagir avec d'autres disciplines



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Vidéoprojecteur, Paper Board



PEDAGOGIE

- Sensibilisation à la programmation et aux enjeux d'aménagement cyclables actuels, dans les différents milieux (urbain, péri-urbain, rural)
- Approche qualitative et approche méthodologique pluridisciplinaire
- Mise en situation et analyse de projets de référence
- Alternance d'exposés et d'échanges avec les participants sur leurs expériences
- Croisement des approches théoriques et retour d'expérience de maîtrise d'œuvre
- Remise d'un document circonstancié



SUIVI ET EVALUATION

- Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- Travaux pratiques durant la formation.
- Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. Introduction

- Présentations et recueil des attentes des participants

2. Enjeux et grandes orientations des aménagements cyclables [1h00 + échanges]

- Les orientations d'aménagement cyclables aujourd'hui
- Les politiques publiques nationales et internationales
- Les modalités de mise en œuvre

3. Les outils d'aménagements cyclables [3h00 + échanges]

- Définitions générales de l'aménagement cyclable
 - Dans ses dimensions fonctionnelles (accessibilité et confort, matériaux et revêtements, mobilier et équipements, jalonnement, stationnement et intermodalité, sécurité et trafic routier...)
 - Dans ses dimensions formelles (aménagement général, composition spatiale, stratégie végétale, matériaux, topographie...)
- Les différentes typologies d'aménagements : sections courantes, carrefours, sites propres et sites partagés, cas particuliers...
- Réseaux cyclables à haut niveau de service

4. Etude de cas et projets de références [3h00 + échanges]

Mise en pratique des aménagements :

- Analyse contextuelle de sites donnés (proposé par les participants)
- Approche globale thématique collective
- Définition du processus opérationnel à mettre en œuvre

Outils : (Documents d'études, observation google maps, solutions de références)

5. Approche opérationnelle de l'aménagement [2h00 + échanges]

- Elaboration d'un schéma directeur cyclable
- Aménagements spécifiques à une voie verte
- Une démarche de projet qui permet d'élaborer des scénarios et hypothèses
- Grilles d'évaluations et analyses multicritères
- Définition du coût prévisionnel de l'opération (coût global & estimation prévisionnelle)
- Notions législatives et réglementaires

6. Conclusion

- Evaluation et prolongements
 - Notions de pilotage opérationnel (calendrier et phasage des opérations)

2.3 Désimperméabilisation de l'espace urbain



DUREE

10,5 heures soit 3 ½ journées



PREREQUIS

Aucun



PUBLIC

- Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme, de la mobilité, de la transition écologique



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Comprendre, choisir et mettre en œuvre des solutions de désimperméabilisation de sols urbains



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Ordinateur connecté avec caméra et micro, application ZOOM



PEDAGOGIE

- La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- Travaux pratiques durant la formation.
- Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation

- Les problèmes des réseaux de collecte des eaux pluviales
 - La saturation des réseaux urbains de traitement des eaux pluviales
 - L'absence de régulation des débits
 - Les pollutions collectées par les réseaux
 - L'arrivée d'eau très rapide dans les collecteurs et les cours d'eau
- Les problèmes des sols et sous-sols urbains
 - L'assèchement des sols
 - La pollution concentrée collective par les réseaux
- Les problèmes occasionnés par la voirie « classique »
 - Une surface pelliculée étanche
 - Un nivellement à organiser pour collecter l'eau de pluie
 - Un réseau de collecte général à développer pour assurer la collecte intégrale des eaux de pluie.
 - L'entretien du réseau et les risques occasionnés par l'obstruction des points de collecte d'aval
 - L'effet des végétaux (feuilles et pollens)
- La désimperméabilisation : les grands principes
 - Faciliter l'infiltration directe de l'eau dans le sol au droit des surfaces de collecte
 - Concevoir et générer des surfaces non imperméables avec des caractéristiques techniques adaptée à la circulation
 - Assurer l'évacuation de l'eau sans générer de zones submergées à risques.
- Que faire de l'eau ?
 - L'infiltration :
 - Comment la définir et la calculer ?
 - Peut-on s'engager sur la pérennité des capacités d'infiltration des sols ?
- La régulation et le stockage :
 - La structure réservoir
 - Le bassin « tampon »
- L'utilisation :
 - Stockage et arrosage
 - Stockage et nettoyage
 - Stockage et usages domestiques
- Les données techniques à récupérer :
 - La géotechnique au droit du projet
 - La capacité d'infiltration en surface
 - La capacité d'infiltration en profondeur
 - La structure des voies à « désimperméabiliser »
 - Les données « Traffic »
 - Le cahier des charges « urbain » local

-
- Les « règles » de la diffusion de l'eau dans le sol :
 - Répartir l'infiltration
 - Drainer les surfaces perméables
 - Protéger les voiries non perméables.
 - Sélectionner les matériaux drainants :
 - Les stabilisés
 - Les graviers
 - Les enrobés
 - Les pavés
 - Les dalles perméables
 - Les bétons poreux
 - Le rôle des espaces verts dans l'absorption de l'eau :
 - Les gazons
 - Les fosses d'arbres
 - Les espaces végétaux
 - Le traitement de la pollution
 - Récupération des pollutions
 - Traitements et digestions naturelles
 - La réutilisation de l'eau
 - L'arrosage
 - Le lavage
 - Les conditions techniques de réutilisation
 - La composition du paysage et des différents matériaux
 - L'eau orientée vers les espaces d'infiltration
 - L'eau éloignée des structures de voirie traditionnelles
 - Les surfaces et espaces « fermés »
 - Le rôle des bordures
 - Les limites de trafic et la solidité des voiries perméables
 - L'entretien des espaces publics :
 - La fréquence
 - Le maintien des matériaux à niveau
 - La propreté des espaces après une pluie ou un orage sévère
 - Les espaces « perméables et les handicapés »
 - Rappel des règles handicapés
 - Quelques solutions « adaptées »
 - Les espaces perméables et les vélos
 - Ce qu'on peut faire
 - Ce qu'il n'est pas acceptable

2.4 Actualités réglementaires en urbanisme



DUREE

7 heures soit 2 ½ journées



PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation



PUBLIC

- Elus en charge de l'urbanisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Connaître les différents textes législatifs et réglementaires en urbanisme parus à ce jour sous forme de panorama, savoir les mettre en œuvre...



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- La totalité de la formation se déroule en présence du formateur.
- Le support de présentation est envoyé aux participants à l'issue de la formation. Il est enrichi des réponses aux questions formulées par les participants durant la formation. Les questions sont posées en direct via le chat ou par oral.
- Le nombre de participants est limité à 12 pour permettre des échanges.
- Il ne s'agit pas d'un e-learning, seul devant son écran mais d'une formation animée habituellement en présentiel et adaptée



SUIVI ET EVALUATION

- Test de connaissances en début et fin de formation pour mesurer la progression des participants.
- Travaux pratiques durant la formation.
- Évaluation de la formation par questionnaire électronique envoyé à l'issue de la formation



PROGRAMME

Le programme intégrera les dernières évolutions juridiques et jurisprudences (PLU, SCOT, permis d'aménager, ...)

- La loi Climat (toutes les nouveautés et l'impact sur les documents de planification et les autorisations du droit des sols)
- La loi ELAN
- Loi Macron Aout 2015 sur les entraves à construction
- La loi ALUR – suite
- PAPE et permis d'aménager
- La planification RNU/cartes communales, POS-PLU-PLUI, l'évolution des zonages, le PLU de demain.
- L'urbanisme patrimonial après la loi CAP : Le devenir des secteurs sauvegardés, des ZPPAUP et des AVAP : le site patrimonial remarquable,
- L'actualité des autorisations d'urbanisme
- Les nouveautés contentieuses
- Echanges d'expériences et examen des cas pratiques : Pouvoir échanger sur le thème avec l'ensemble des participants sous forme de cas illustrés émanant des participants

2.5 Aménagement de centre-village ou centre-bourg



DUREE

14 heures soit 2 jours



PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation



PUBLIC

- Elus en charge de la voirie, de l'urbanisme, de la mobilité, de la transition écologique



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Comprendre le contexte d'aménagement des cœurs de bourgs dans toutes ses dimensions, architecturales, urbaines, paysagères, environnementales
- Mettre en place l'ensemble des outils de programmation pour construire un projet adapté aux besoins
- Faciliter l'appropriation collective et la prise de décision par l'ensemble des acteurs du projet
- Développer les capacités des géomètres à interagir avec d'autres disciplines



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- Sensibilisation à la programmation et aux enjeux d'aménagement actuels
- Approche qualitative et approche méthodologique pluridisciplinaire
- Mise en situation et analyse de projets de référence
- Démarche d'appropriation du contexte urbain et paysager
- Alternance d'exposés et d'échanges avec les participants sur leurs expériences.
- Travail en atelier permettant de mettre en pratique l'élaboration d'un contenu du programme.
- Approche à la fois théorique et opérationnelle
- Remise d'un document circonstancié



SUIVI ET EVALUATION

- Document d'évaluation de satisfaction
- Attestation de présence
- Attestation formation individualisée

- Approche qualitative de l'aménagement de centre bourg
 - Définition d'une approche qualitative générale à travers les notions de base et orientations d'aménagement de la voirie aujourd'hui
 - Les modalités de mise en œuvre de l'aménagement aujourd'hui, à travers les différents types de voirie et le cadre réglementaire
 - Comment contribuer à l'évolution des pratiques dans l'espace public et notamment un meilleur partage de la voirie ?

- La Démarche d'élaboration du Plan Guide d'aménagement de centre bourg
 - Qu'est-ce qu'un plan Guide d'aménagement, ou plan programme
 - Quelles sont les étapes d'élaboration ?
 - Quel processus de validation, ou comment organiser la co-production du programme en concertation avec tous les acteurs (habitants, élus, techniciens) ?

- Appropriation du contexte urbain et paysager
 - Elaboration d'un diagnostic contextualisé (historique, géographique, fonctions, usages, équipements, projet de développement)
 - Les contraintes et procédures réglementaires
 - Comment élaborer un diagnostic adapté ?

- Le contenu du Plan Guide d'aménagement
 - Définition du périmètre d'intervention et des enjeux
 - Définition des objectifs d'aménagement en fonction du cadre réglementaire communal et intercommunal (PLU, PADD...)
 - Identification des contraintes et des points de vigilance : contraintes techniques (Réseaux, VRD ? Génie Civil, Hydraulique) et contraintes environnementales
 - Retour de questions et réponses sur la journée de la veille
 - Définition du plan guide par ses différentes thématiques fonctionnelles (déplacements, stationnement, transports en commun, modes doux, équipements publics, accessibilité réseaux divers, stratégie végétales, matériaux...)
 - Définition du plan guide par ses différentes thématiques formelles (aménagement général, composition spatiale, stratégie végétale, matériaux, topographie...)

- Approche opérationnelle
 - Définition du coût prévisionnel de l'opération (coût des travaux, coût d'objectif)
 - Différents types de missions à engager et programmer par le maître d'ouvrage
 - Calendrier prévisionnel pour la réalisation de la mission et Phasage des opérations
 - Notions réglementaires (Déclaration préalable, Permis d'Aménager, volet patrimonial, cf notice explicative cerfa 51434 07...)

- Mise en situation et analyse collective de projets de références
 - Analyse contextuelle de différents projets de références (proposés par les participants et le formateur)
 - Analyse comparative des différentes thématiques traitées dans les projets
 - Analyse comparative des approches opérationnelles et financières

- Mise en pratique de l'élaboration du programme
 - Analyse contextuelle d'un site donné (proposé et choisi par les participants)
 - Approche globale thématique collective
 - Définition du processus opérationnel à mettre en œuvre
 - Outils : (dessin sur paperboard, observation google maps, recherche de solutions de références)

2.6 Les fondamentaux du foncier



DUREE

7 heures



PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation



PUBLIC

- Elus



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Connaître les termes, les acteurs et les conditions de maîtrise du foncier



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- Document d'évaluation de satisfaction
- Attestation de présence
- Attestation formation individualisée

► Les acteurs de la propriété :

- Propriétaire
 - Le propriétaire unique
 - Le propriétaire en indivision
 - Le propriétaire en Société
 - Comment devenir propriétaire
- Notaire
 - Rôle du notaire
 - Les documents réalisés par le notaire
 - L'enregistrement des actes notariés
- Le Géomètre expert
 - Différence entre un géomètre expert et un topographe

► Les documents de la propriété :

- Le titre de propriété
 - L'acte de propriété
 - Le compromis de vente
 - La promesse de vente
 - La promesse d'affectation hypothécaire
 - La publication d'un titre de propriété
 - L'enregistrement d'un titre au bureau des hypothèques
 - La constitution d'hypothèques (prêt hypothécaire, saisie avec constitution d'hypothèque, ...)
- Des droits et jouissances
 - Propriété (sol, sous-sol, bâti, agricole, ...)
 - Jouissance
 - Servitude (temporaire ou définitive)
 - Les servitudes de tréfond
- La cartographie
 - Le cadastre
 - Le plan de bornage
 - Le plan topographique
 - Le PLU, le PLUI, le POS...
 - La cartographie du risque (PPR, PPRN, PPRI, ...)
 - Les zones réservées
 - Les zones inconstructibles

- La valeur du terrain :
 - L'analyse de la capacité d'aménagement du terrain
 - Démolition de l'existant possible
 - Forme du terrain
 - Utilisation et exploitabilité du site
 - L'étude de faisabilité
 - Simulation architecturale
 - Etude de capacité
- Les procédures permettant de rendre un terrain constructible :
 - Le permis de construire
 - Le permis d'aménager
 - La déclaration de travaux
 - L'étude d'impact
 - L'étude Loi sur l'Eau
 - L'étude de dépollution des sols
 - L'étude géotechnique
 - L'étude de marché

2.7 Panorama du logement en France et des politiques publiques



DUREE

7 heures



PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation



PUBLIC

- Elus en charge du logement, de la famille ou de l'action sociale



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Acquérir une vision globale du logement : son histoire, son environnement juridique, ses acteurs...
- Comprendre le rôle et le fonctionnement des collectivités : leurs missions, leurs responsabilités, leurs partenaires, leurs contraintes et leurs défis actuels.
- Identifier les enjeux futurs : rénovation énergétique, financement, relation client...



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- Document d'évaluation de satisfaction
- Attestation de présence
- Attestation formation individualisée

PROGRAMME

■ Histoire du logement

- Les grandes étapes historiques
- Identification de l'ADN du logement social
- Comment participer à cette mission d'intérêt général ?

■ Dans quel cadre ?

- Panorama de l'environnement socio-économique influençant le logement en France : les nouvelles attentes pour le logement social
- L'évolution de l'environnement juridique

■ Logement, avec qui ?

- Les organismes HLM et leur organisation
- Le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales
- Les autres partenaires

■ Le logement, comment ?

- Le financement de la construction du logement
- Les conditions d'accès au logement social
- Les objectifs de mixité : concept ou réalité ?
- Quel parcours résidentiel sur un marché locatif tendu (accession à la propriété, mutations, adaptation au vieillissement)

■ Le logement pour demain : quels enjeux ? quels défis ?

- La rénovation énergétique : comment naviguer entre cadre réglementaire, objectifs environnementaux et réponse aux besoins accrus de logement ?
- Le financement : quel avenir ?
- La relation client : du droit au logement à la satisfaction client, enjeux de digitalisation et de proximité
- La réorganisation inéluctable du monde HLM

2.8 Risques et responsabilités du maître d'ouvrage



DUREE

7 heures



PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation



PUBLIC

- Elus



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Identifier les risques encourus par le maître d'ouvrage lors d'opération de construction ou de réhabilitation
- Mettre en place des mesures de contrôles visant à prévenir les risques



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- La formation s'appuie sur une pédagogie déductive : elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils. Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants.
- Les formations sont exclusivement collectives.



SUIVI ET EVALUATION

- Document d'évaluation de satisfaction
- Attestation de présence
- Attestation formation individualisée

- Les différents types de risques encourus par le maître d'ouvrage
 - Loi ALUR et décret 2016-1965
 - Avant et/ou après réception : risques et responsabilités
 - Rôles et responsabilités des acteurs de la construction
 - Assurances : garanties obligatoires et/ou facultatives
 - Les risques avant réception :
 - Définition des différents risques
 - Les risques liés à certains ouvrages particuliers (électricité, gaz, VRD)
 - La responsabilité du maître d'ouvrage sur le fondement des troubles anormaux de voisinage et les recours possibles
 - Les couvertures d'assurance avant réception
- La gestion des risques du maître d'ouvrage par rapport aux obligations légales
 - La garantie de paiement de l'entrepreneur
 - Le travail illégal
 -
- Sous-traitance : 1^{er} rang, 2^{ème} rang, ...
 - Vérifications à effectuer en cas de sous-traitance
 - Les documents à exiger du sous-traitant
 - La responsabilité du sous-traitant
 - Les assurances des sous-traitants
 -
- **Les risques liés à la présence d'un sous-traitant irrégulier**
 -
- Les risques liés au sous-traitant impayé
 - La responsabilité du maître d'ouvrage : délégation/garantie
 - Défaillance de l'entreprise principale : le risque du double paiement
- La réception de travaux
 - Accepter et prononcer la réception de travaux
 - Les différentes formes de réception de travaux
 - Les conséquences de la réception ou du refus de la réception
 - Levée de réserves : gestion et contrôle
 - Après réception : quelles garanties mettre en œuvre ?
 - Garantie de parfait achèvement : application et vérification
 - Ce que comprend la garantie de parfait achèvement
 - Quand et comment la déclencher

- Les garanties biennales et décennales
 - Description des différentes garanties
 - Quels sont les travaux concernés ?
 - Définition d'un « ouvrage »
 - Les équipements dissociables ou indissociables
- Désordres couverts ou non couverts par les garanties biennales et décennales
 - Solidité de l'ouvrage
 - La notion d'impropriété à la destination
 - La responsabilité de droit commun, actions menées par les tiers...
- L'assurance
 - Les ouvrages soumis à l'assurance obligatoire
 - Les garanties facultatives : contenu et condition de mise en œuvre
 -
- Mettre en œuvre les assurances et réparer le dommage
 - Les différents points de départs des garanties
 - Comment procéder à la mise en œuvre des garanties
 - Le règlement de sinistre « dommages-ouvrage »
 - La déclaration du sinistre
 - La procédure d'expertise
 - Le règlement indemnitaire

2.9 Prévenir et gérer les comportements inacceptables

DUREE

14 heures

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour cette formation

PUBLIC

► Elus



OBJECTIFS DE LA FORMATION

ETRE CAPABLE DE :

- Agir sur la **prévention**, pour éviter des **conflits** qui ont une influence négative sur le travail
- Adopter les **bonnes attitudes** face aux situations anxiogènes, gérer ses émotions
- Traiter avec **efficacité** et **rapidité** les situations en face à face difficiles, conflictuelles
- Prendre du **recul** sur la situation, savoir reconnaître ses **erreurs**



MATERIEL PEDAGOGIQUE

- Vidéoprojecteur, paperboard, support numérique



PEDAGOGIE

- La formation s'appuie sur une pédagogie déductive :
 - Elle nourrit la réflexion des participants par l'apport d'éléments théoriques et la présentation d'outils
 - Afin de favoriser leur assimilation, l'intervenant illustrera le propos par des exercices pratiques en repartant de l'expérience des participants
 - Les formations sont exclusivement collectives
 - Questionnaire préalable de recueil des situations vécues, il permet de créer une dynamique de changement et de travailler au plus près de la réalité des participants
 - Ces deux journées de formations dynamiques se complètent, Elles alternent :
 - de **nombreuses mises en situation** restituées en groupe
 - des **exemples concrets**, des **trucs et astuces simples et efficaces**
 - des **vidéos**
 - des apports **techniques** et **méthodologiques**
 - chaque participant travaille individuellement et en groupe

- les apports théoriques sont réduits au strict minimum



SUIVI ET EVALUATION

- Document d'évaluation de satisfaction
- Attestation de présence
- Attestation formation individualisée

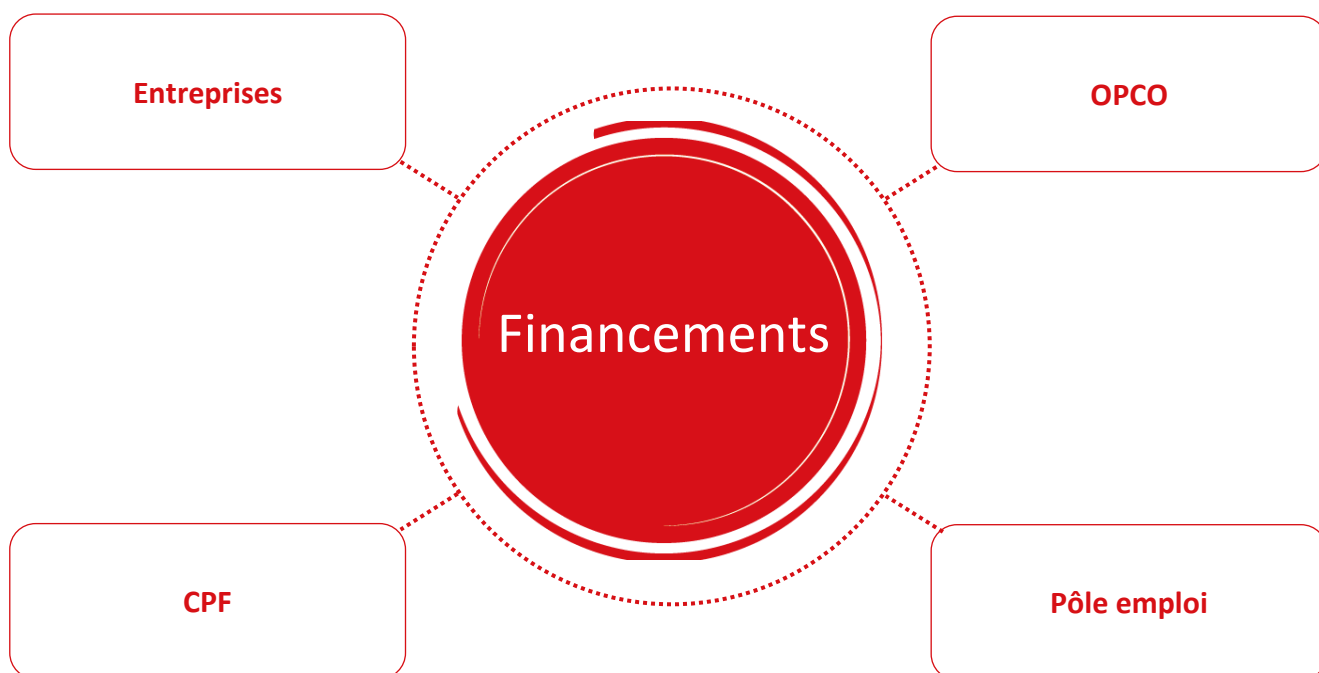
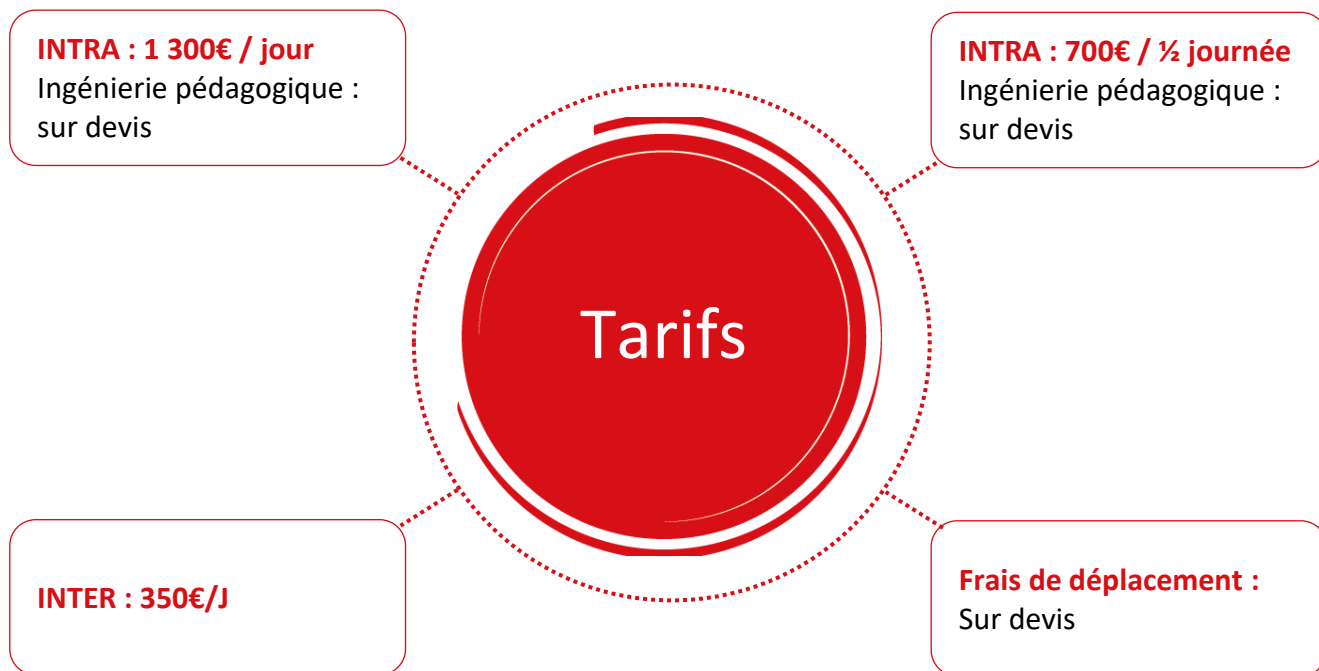


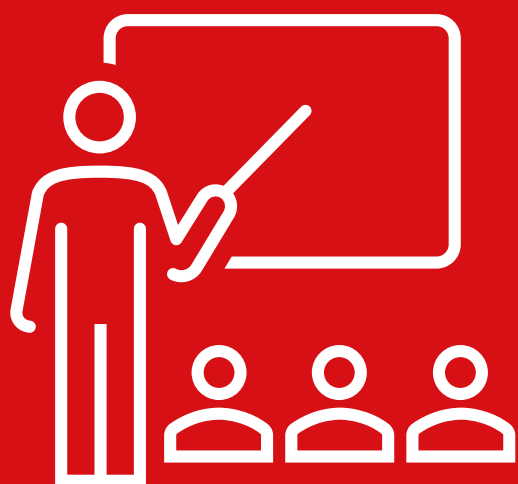
PROGRAMME

- Les fondamentaux de la relation
 - Faciliter la communication en établissant une relation de confiance
 - Analyser le contenu non verbal avec ses composantes émotionnelles
 - Comprendre les conflits et ses ressorts pour mieux s'en prémunir
 - Tenir compte du besoin et l'émotion de l'autre
 - Canaliser les bavards et rassurer les inquiets
- Le cas particulier de la relation téléphonique
 - S'inscrire dans une démarche d'accueil, d'aide et de qualité envers son interlocuteur
 - Optimiser les délais d'appels tout en gardant une parfaite qualité d'entretien
 - Analyser le contenu non verbal de l'appel
- Quand la situation se tend et se dégrade
 - Éviter le piège de la fuite ou de l'agressivité
 - Maîtriser les situations délicates
 - Oser s'affirmer et savoir dire non
- Gérer les comportements inacceptables
 - Anticiper les situations conflictuelles et les comportements déviants
 - Écouter le point de vue de l'autre avec bienveillance
 - Comprendre le phénomène de parasitage
 - Trouver des solutions réfléchies, faites de compromis et d'alternatives pour des accords plus stables, profonds, plus durables
 - Communiquer de manière claire et concise avec calme et fermeté
 - Faire part si nécessaire de ses ressentis en y enlevant les émotions non maîtrisables
 - Maîtriser des techniques de prévention et de traitement des conflits
 - Savoir quand et comment intervenir pour apaiser la situation
- La place de la hiérarchie et des collègues durant ces situations
 - Comment passer un message de la direction qui ne va pas dans le sens du locataire
 - Agir comme hiérarchique et/ou demander au hiérarchique d'agir
 - Que dire ou faire, lorsqu'une action n'a pas été réalisée par un collègue



3 Nos tarifs





4 Nos formateurs



Sabine Basili

Longue expérience dans l'artisanat et le bâtiment

Talents

- ▶ Approche multiculturelle (international mais aussi génération)
- ▶ Connaissance des TPE et du BTP
- ▶ Les développement des entreprises du BTP
- ▶ Dirigeante entreprise plomberie chauffage
- ▶ Présidence des affaires économiques au sein de la CAPEB nationale et U2P national jusqu'en 2021

Domaines de compétences

- ▶ Gestion des entreprises artisanales
- ▶ Accompagnement au Développement des artisans
- ▶ Gestion des conflits

Formations et Expériences

- ▶ Depuis Consultante en bilan de compétences
- ▶ Depuis 2021 Formatrice
- ▶ De 2011 à 2021 Vice-présidente de la CAPEB
- ▶ De 1979 à 2010 Cogérante de BASILI, à Villeurbanne (69). Entreprise de plomberie-chauffage, et génie climatique.



Frédéric Bererd

Directeur Urbanisme Règlementaire chez Mairie Villeurbanne

Talents

- ▮ Supervision des autorisations du droit des sols
- ▮ Gestion qualité des projets d'urbanisme
- ▮ Contentieux administratif/urbanisme
- ▮ Police de l'urbanisme
- ▮ Formation pour les collectivités

Domaines de compétences

- ▮ Urbanisme
- ▮ Planification urbaine
- ▮ Autorisation du droit des sols
- ▮ Financement de l'urbanisme
- ▮ Droit
- ▮ Contentieux pénal

Formations et Expériences

- ▮ BTS Force de Vente 1996
- ▮ Depuis 2016, **Directeur Urbanisme** Villeurbanne
- ▮ Depuis 2004, **formateur** auprès de collectivités
- ▮ 1999-2015 : Direction départementale des territoires
- ▮ 1990-1998 : Divers postes au sein du **ministère de la justice** (administration pénitentiaire)
- ▮ Institut d'urbanisme de Lyon
- ▮ Institut régional d'administration
- ▮ Maîtrise de droit public à Grenoble



Pierre Giroud

Formateur depuis 2000 chez HUMANEM Formation
Expert en VRD

Talents

- Conception et gestion de projet
- Enseignement et formation
- Génie civil

Domaines de compétences

- Construction
- Management
- Gestion de projet

Formations et Expériences

- Aujourd'hui, conseil et AMO.
- Directeur service VRD aménagement numérique chez IBSE de 2011 à 2021, ingénierie des espaces publics
- Formateur chez HUMANEM Formation depuis 2000
- Enseignant VRD (1999-2018) à l'ISCO (Institut supérieur de la construction) à Grenoble
- 17 ans Directeur BET (1994-2011), conception et maîtrise d'œuvre
- Etudes à l'école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie. Ingénieur du bâtiment et génie civil



Vincent Castigli

Géomètre-Expert et formateur

Talents

- ▮ Planification de projets
- ▮ Gestion d'équipe
- ▮ Formation

Domaines de compétences

- ▮ Géomètre expert
- ▮ Géoformation Formation continue pour adultes, dans le secteur de l'immobilier et l'urbanisme
- ▮ Aménagement Urbain

Formations et Expériences

- ▮ 20 ans d'expériences dans l'ingénierie et l'expertise géomètre
- ▮ 15 Gérant d'un cabinet de géomètre expert puis d'un cabinet de formation professionnelles sans le secteur de l'immobilier et de l'urbanisme
- ▮ 5 ans Ingénieur VRD puis ingénieur géomètre
- ▮ Commissaire enquêteur auprès de la Préfecture des bouches du Rhône
- ▮ Expert près de la Cour Administrative de Marseille
- ▮ Expert près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence



Benoit Campion

Architecte urbaniste chez SCU | SAFRAN Conceptions Urbaines

Talents

- ▶ Formateur
- ▶ Architecte urbaniste
- ▶ Renouvellement urbain
- ▶ Revitalisation rurale
- ▶ Maîtrise d'œuvre d'espaces publics
- ▶ Spécialiste des mobilités alternatives

Domaines de compétences

- ▶ Architecture
- ▶ Gestion de projet
- ▶ Plannification urbaine
- ▶ Design urbain
- ▶ Management
- ▶ Urbanisme

Formations et Expériences

- ▶ Aujourd'hui Architecte Urbaniste Chez SAFRAN Conceptions urbaines
Associé, fondateur, président de la SAS d'architecture, SAFRAN Conceptions Urbaines (SCU)
- ▶ Depuis 2001 Architecte Urbaniste à l'Agence STOA, indépendant, et
- ▶ 1995- 1997 Assistant architecte PACT De l'Isère
- ▶ 1992 - 1999 Ecole d'architecture de Grenoble



Luc-Olivier Boulard

Chef d'entreprise du paysage

Talents

- Relations clients
- Formations
- Conseils
- Gestion de projet

Domaines de compétences

- Conception paysagère
- Gestion de chantier
- Service client

Formations et Expériences

- Formation initiale du BEP à Ingénieur en aménagement paysager
- 10 ans comme chargé d'affaires et bureau étude en espace vert
- Indépendant en conseils et études



Nous contacter



04 78 33 96 54 | 06 06 51 01 38



t.villemagne@urbanem.fr



www.urbanem.fr



7 rue des aulnes
69410 CHAMPAGNE au MONT d'OR



HUMANEM Formation SARL au capital de 7800 € | Siège social : 7 rue des aulnes | 69410 CHAMPAGNE au MONT d'OR

Tél. : 04 78 33 96 54 | SIRET 44391934500035 | APE : 7022Z – www.urbanem.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 07696 69 auprès du préfet de la région Rhône Alpes

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formation.

